

Note sur l'alignement à la Norme

Alignement avec les Normes et indicateurs canadiens pour les écoles-santé du Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé

Comment la Norme pancanadienne pour la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire s'aligne avec les Normes et indicateurs canadiens pour les écoles-santé du Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé

En bref

Le Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé (CCES) a publié les Normes et indicateurs canadiens pour les écoles-santé en 2023, offrant ainsi un cadre général pour planifier, mettre en œuvre et pérenniser les écoles promotrices de santé (ÉPS), dans tous les domaines liés à la santé au sein des écoles canadiennes. La norme pancanadienne Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une approche multiniveau et développementale, de la maternelle à la 12^e année au Canada (« la Norme ») constitue une application à un domaine spécifique au sein de ce cadre du CCES.

Les **Normes du CCES** (2023) définissent les attentes et indicateurs généraux de ce que signifie être une école promotrice de santé, applicables à la nutrition, à l'activité physique, à la santé mentale, à la consommation de substances et à tout autre domaine de la santé.

La **Norme** (2026) concrétise ces attentes spécifiquement pour le domaine de la consommation de substances, en fournissant les stades de développement, les niveaux de soutien, la précision à l'échelle des articles, le langage normatif et les responsabilités désignées qui viennent traduire les grands principes des ÉPS en orientations structurées et concrètes pour la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances.

© 2026 Ancrer le changement

La présente Note d'alignement a été préparée au nom du Comité exécutif d'Ancrer le changement par : Tonje Molyneux, Ava Chaplin, Rhowena Martin, Shea Wood, Sarah McIlwaine, Shawna Meister, Reg Klassen, Ryan Fahey, Matt Drabenstott et Emily Jenkins.

Veuillez citer ce document comme suit : Ancrer le changement. (2026). Comment la Norme pancanadienne pour la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire s'aligne avec les Normes et indicateurs canadiens pour les écoles-santé du Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé. Vancouver : Ancrer le changement.

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la manière dont les écoles du Canada abordent l'usage de substances grâce à une prévention, une éducation et une intervention coordonnées et fondées sur des données probantes. Son approche s'appuie sur la science du développement et de la prévention, le bien-être des élèves et les réalités concrètes des systèmes éducatifs.

L'initiative est menée dans le cadre d'un partenariat collaboratif entre Bienamont : Le Centre canadien d'innovation en santé mentale et consommation de substances chez les enfants et les jeunes de l'Université de la Colombie-Britannique, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des administrateurs et administratrices de systèmes scolaires (ACASS), Éducation physique et santé Canada (EPS Canada) et la Commission des élèves du Canada (CÉC).

Pour en savoir plus sur Ancrer le changement:

Courriel: info@ancrerlechangement.ca

Site internet: www.ancrerlechangement.ca

Also available in English.

Objectif de ce document

Ce document s'adresse aux membres du CCES, aux responsables provinciaux et territoriaux en santé et en éducation, aux dirigeants des autorités scolaires et aux coordonnateurs de la santé en milieu scolaire qui connaissent les Normes et indicateurs du CCES et souhaitent comprendre comment la nouvelle Norme pancanadienne s'inscrit dans le cadre des ÉPS qu'ils utilisent déjà.

Plus précisément, ce document :

- **clarifie le rapport entre les deux documents** : les Normes du CCES définissent l'architecture globale des ÉPS ; la Norme en fournit l'application spécifique à la consommation de substances ;
- **met en parallèle chacune des neuf normes du CCES** avec les éléments correspondants de la Norme ;
- **montre comment la Norme aborde** les obstacles à la mise en œuvre identifiés dans la recherche de phase 2 du CCES sur le soutien à l'adoption des ÉPS ;
- **démontre que les établissements scolaires qui mettent en œuvre** la Norme font simultanément progresser les Normes et indicateurs du CCES

À propos des deux ressources

Normes et indicateurs canadiens pour les écoles-santé du CCES (2023)

Élaborés au terme d'un rigoureux processus de recherche et d'une démarche soucieuse d'arriver à un consensus, les Normes et indicateurs canadiens pour les écoles-santé proposent neuf normes réparties en quatre domaines :

- l'école promotrice de santé (Normes 1 à 5, portant sur l'implication communautaire, le leadership, les politiques, l'environnement et les programmes scolaires) ;
- les facteurs favorable (Normes 6 et 7, portant sur le soutien du système de gouvernance et les services de santé en milieu scolaire) ;
- les valeurs canadiennes (Norme 8, portant sur l'équité, la diversité, l'inclusion, l'accessibilité et l'indigénité) ;
- l'amélioration de la qualité (Norme 9, portant sur le suivi et l'évaluation).



Chaque norme comprend des composantes de la norme qui décrivent les attentes, ainsi que des Indicateurs qui décrivent les signes montrant que les écoles répondent à ces attentes. Ces Normes et indicateurs s'appliquent à tous les domaines de la santé et ne visent pas à comparer les établissements scolaires, ni à fixer des exigences minimales, mais plutôt à orienter l'approche ÉPS en fonction des besoins de chaque communauté scolaire.

En 2025, le CCES a publié un rapport de phase 2, *Promoting Adoption and Implementation of the Canadian Standards and Indicators for Health Promoting Schools across Canada (Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des normes et indicateurs canadiens pour les écoles-santé à travers le Canada)*, qui rend compte du consensus établi entre les experts en milieu scolaire sur les outils, des facteurs favorables et des obstacles dans le cadre de la mise en œuvre des ÉPS. Cette recherche apporte un contexte important pour comprendre comment la Norme du CCES répond aux défis concrets de la mise en œuvre.

La Norme pancanadienne (2026)

Élaborée dans le cadre d'un partenariat entre Bienamont : le Centre canadien d'innovation en matière de santé mentale et de consommation de substances chez les enfants et les adolescents (Université de la Colombie-Britannique), le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS), l'Association canadienne des gestionnaires de commissions scolaires (ACGCS), Éducation physique et santé Canada (ÉPS Canada), la Commission des élèves du Canada (CÉC), sous la direction du Groupe CSA, la Norme fournit un cadre pancanadien volontaire qui offre des orientations fondées sur les données probantes pour les écoles de la maternelle à la 12e année. La Norme pancanadienne fournit un ensemble structuré d'articles organisés selon trois stades de développement (de la maternelle à la 5e année, de la 6e à la 9e année, de la 10e à la 12e année), trois niveaux de soutien (universel, ciblé, intensif), et intégrés dans un cadre d'écoles promotrices de santé, aussi connu sous le nom de santé globale en milieu scolaire ou écoles en santé.

Chaque article identifie la responsabilité des décideurs politiques scolaires, des administrateurs ou du personnel et utilise un langage normatif (« doit », « devrait », « peut ») pour distinguer le potentiel des retombées des recommandations. La norme est volontaire et conçue pour s'adapter aux établissements scolaires, là où ils se trouvent. Plutôt que de prescrire un modèle unique ou d'exiger une conformité immédiate, elle offre une vision commune et une feuille de route pratique pour une amélioration continue.



Comment elles se rejoignent

Les Normes du CCES et la Norme ne constituent pas des initiatives parallèles ; elles sont imbriquées l'une dans l'autre. Les Normes du CCES définissent ce que signifie être une école promotrice de santé dans tous les domaines de la santé. La Norme fournit des orientations sur la manière de mettre cela en œuvre spécifiquement dans le domaine de la consommation de substances. Cela signifie que les deux cadres ne font pas double emploi. Ils opèrent plutôt à différents niveaux de précision au sein de la même architecture des écoles promotrices de santé (ÉPS).

Les Normes du CCES appliquent leurs neuf normes et leurs 100 Indicateurs à chaque domaine de la santé en milieu scolaire : nutrition, activité physique, santé mentale, santé sexuelle, sécurité et consommation de substances. Elles ne prescrivent délibérément pas d'actions propres à chaque domaine, puisque chaque domaine doit s'appuyer sur sa propre base de données probantes, ses propres considérations en matière de développement et ses propres approches d'intervention. La Norme pancanadienne vient ainsi combler cette lacune dans le domaine de la consommation de substances, en traduisant les attentes générales du CCES en plusieurs stades du développement, en réponses selon plusieurs niveaux, en interventions à l'échelle de chaque article, en attribution des responsabilités et en langage normatif adapté aux complexités propres à la prévention, à l'éducation et à l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire.

L'implication pratique est simple : les établissements scolaires qui travaillent déjà dans le cadre du CCES ont ainsi déjà jeté une grande partie des bases sur lesquelles s'appuie la Norme. À l'inverse, les écoles qui adoptent la Norme avanceront également dans la mise en œuvre de plusieurs normes du CCES au cours du processus. Le tableau de correspondances suivant explique en détail ces liens entre les deux documents.

Correspondance norme par norme

Le tableau ci-dessous met en parallèle chacune des neuf Normes du CCES avec les éléments correspondants de la Norme pancanadienne. Il est organisé selon les quatre domaines du CCES.



Norme du CCES	Ce que le CCES demande	Comment la Norme pancanadienne le concrétise
Norme 1 : l'école mobilise la communauté pour la mise en œuvre et le maintien de l'approche ÉPS	Adapter l'approche ÉPS aux perspectives et aux besoins de chaque établissement ; accueillir tous les membres de la communauté scolaire ; les partenaires locaux partagent expertise et ressources ; l'établissement s'approprie les activités ÉPS ; principes d'ÉDIA dans toute la planification.	Articles sur le partenariat communautaire à chaque stade et niveau de développement ; implication des familles et des tuteurs(trices) ; recours aux aînés et soutiens culturels dans les interventions de niveau 2 et 3 ; services d'accompagnement reliant les établissements aux organismes paramédicaux, communautaires et culturels.
Norme 2 : les directions scolaires appliquent l'approche ÉPS	Modèle de leadership transparent et responsable ; équipe de leadership de l'ÉPS composée de membres du personnel, d'élèves et de membres de la famille ; communication continue sur les objectifs de l'ÉPS ; formation professionnelle pour le personnel.	Articles destinés aux directions/ administrateurs à chaque stade du développement (leadership en matière de sentiment d'appartenance, discipline positive, coordination des incidents, continuité pédagogique) ; modèle de leadership distribué (leadership des élèves, implication des familles et des tuteurs(trices)) ; renforcement des capacités du personnel pour des pratiques tenant compte des traumatismes et adaptées à la culture ; articles sur la formation professionnelle.
Norme 3 : les politiques scolaires soutiennent l'approche ÉPS	Politiques qui soutiennent la vision d'une communauté scolaire en bonne santé ; intégrer des perspectives ÉDIA et autochtones ; appuyer le potentiel des élèves et les connaissances du personnel ; approche d'ÉPS reflétée dans les plans, procédures et pratiques.	Articles destinés aux responsables des politiques exigeant des politiques en matière de consommation de substances axées sur les forces, non punitives et qui ne s'appuient pas sur l'exclusion de l'établissement ; révision périodique des politiques en fonction des tendances locales ; alignement des politiques sur les principes de réduction des méfaits et d'équité ; continuum de mise en œuvre « élaboration, construction, consolidation » intégré aux politiques.

Norme du CCES	Ce que le CCES demande	How the Pan-Canadian Standard Operationalizes This
Norme 4 : le milieu scolaire est propice à la sécurité, à la santé et au bien-être des élèves et du personnel scolaire.	Environnements physiques et socio-émotionnels sécuritaires ; cultiver le respect, des liens sociaux, l'autonomie et des relations fondées sur la confiance ; climat accueillant, bienveillant, sûr et coopératif ; interactions sociales positives.	Prévention axée sur le sentiment d'appartenance comme principe directeur à chaque étape ; environnements et relations comme l'une des quatre composantes ÉPS liées aux articles pertinents ; discipline positive ; préservation des relations positives pendant l'intervention ; espaces sécuritaires pour les élèves à haut risque ; approches réparatrices et axées sur la guérison.
Norme 5 : le curriculum et l'éducation à la santé de l'école préparent les élèves à un avenir sain.	Éducation à la santé qui complète le programme scolaire provincial et qui s'appuie sur des données probantes ; étoffer les connaissances et l'auto-efficacité des élèves ; promotion de comportements favorisant des modes de vie sains ; intégration de la justice sociale, l'ÉDIA et des perspectives autochtones, dans le programme scolaire.	Enseignement et apprentissage comme l'un des quatre volets de la stratégie d'ÉPS liés aux articles pertinents ; éducation transversale entre les disciplines du programme scolaire sur la consommation de substances ; intégration de l'apprentissage socio-émotionnel ; littératie en santé et résilience ; promotion de normes saines ; exploration des risques et des méfaits ; évitement des approches inefficaces (par exemple, abstinence seule, tactiques alarmistes) ; supports pédagogiques adaptés à la culture.
Norme 6 : le système de gouvernance priorise et appuie l'approche ÉPS.	Partenariats intersectoriels entre l'éducation et la santé ; planification conjointe des responsabilités et des ressources ; révision du programme scolaire pour refléter l'approche ÉPS ; diffusion par les autorités scolaires de politiques alignées ; investissement dans le développement professionnel ; personnel dédié au renforcement des capacités en matière d'ÉPS.	Articles destinés aux responsables des politiques (à l'échelle du conseil/commission/centre de services ou de l'arrondissement) avec responsabilités attribuées ; outils de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre ; structure de gouvernance en partenariat avec l'ACGCS, le CCDUS, EPS Canada et Bienamont ; langage normatif (« doit », « devrait », « peut ») distinguant le potentiel des retombées des recommandations.

Domaine : facteurs favorables

Norme du CCES	Ce que le CCES demande	Comment la Norme pancanadienne le concrétise
Norme 7 : les services de santé en milieu scolaire favorisent la santé et le bien-être de tous les élèves.	Services de santé alignés sur l'approche ÉPS ; accessibles à l'ensemble des élèves ; dispensés par des professionnels agréés ; adaptés à la culture et à l'âge des élèves, et fondés sur des données probantes ; protocoles clairs pour la communication avec les familles.	Articles des niveaux 2 et 3 visant à mettre les élèves en relation avec des professionnels de la santé agréés ; marches à suivre pour l'orientation vers des services cliniques et paramédicaux ; dépistage adapté à la culture ; coordination entre les soutiens scolaires et communautaires ; continuité pédagogique pendant le traitement et le rétablissement.

Domaine : valeurs canadiennes

Norme du CCES	Ce que le CCES demande	Comment la Norme pancanadienne le concrétise
Norme 8 : l'école promeut l'équité, la diversité, l'inclusion, l'accessibilité et l'indigénité.	Favoriser la diversité dans toutes ses dimensions identitaires ; intégration des principes autochtones d'identité culturelle, d'interdépendance et d'autonomisation communautaire ; reconnaissance des effets de la marginalisation ; implication des aînés et des gardiens du savoir ; approches fondées sur le territoire ; prestation du programme scolaire sans préjugés.	Approche axée sur l'équité comme principe directeur ; pratique adaptée à la culture, à chaque stade et à chaque niveau ; implication des aînés et des soutiens culturels ; reconnaissance des effets disproportionnés de la consommation de substances sur les communautés autochtones, racisées et marginalisées ; contextualisation de l'expérience des élèves à la lumière des déterminants sociaux de la santé ; langage axé sur les forces et non stigmatisant.

Norme du CCES	Ce que le CCES demande	Comment la Norme pancanadienne le concrétise
Norme 9 : le suivi et l'évaluation orientent la mise en œuvre et le maintien de l'approche ÉPS.	Outils fondés sur des données probantes pour le suivi de chaque norme et indicateur ; collecte régulière de données pour suivre les progrès ; implication de la communauté scolaire dans le suivi et l'évaluation ; adaptation de la mise en œuvre en fonction des constats.	Approche fondée sur des données probantes comme principe directeur ; suivi fondé sur la relation humaine (plutôt que sur la surveillance) ; protocoles de dépistage adaptés à la culture ; outils de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre ; révision périodique des politiques en réponse aux données probantes émergentes et à l'évolution du contexte de la consommation de substances ; structure de gouvernance en partenariat pour soutenir l'amélioration continue.

Relever les défis de la mise en œuvre

La phase 2 de la recherche du CCES (2025) a documenté les obstacles et les facteurs favorables que les experts en milieu scolaire ont identifiés comme les plus critiques pour la mise en œuvre et le maintien de l'approche d'ÉPS. Un grand nombre des défis les plus importants correspondent directement à des éléments intégrés à la Norme. Le tableau suivant récapitule comment la structure de la Norme pancanadienne répond à ces constats.

Constat de la phase 2 du CCES	Comment la Norme pancanadienne y répond
Les administrateurs scolaires qui reconnaissent la valeur des ÉPS et comprennent le contexte de leur école sont les facteurs favorables les plus importants.	La Norme attribue des articles spécifiques aux administrateurs à chaque stade du développement, notamment en matière de leadership en matière d'appartenance, de discipline positive, de coordination des incidents et de continuité pédagogique, intégrant les ÉPS dans le rôle de l'administrateur plutôt que de les traiter comme un élément supplémentaire.

Constat de la phase 2 du CCES	Comment la Norme pancanadienne y répond
Le manque de temps du personnel, l'insuffisance des ressources humaines et l'absence de personnel dédié à l'approche d'ÉPS constituent les principaux obstacles.	Le modèle de leadership décentralisé de la Norme et la précision à l'échelle de chaque article allègent le fardeau que représente la conception d'approches à partir de zéro. Son continuum « élaboration, construction, consolidation » permet aux établissements scolaires d'évaluer ce qui est déjà en place, de donner la priorité au travail sur les éléments fondamentaux et de renforcer les capacités au fur et à mesure.
Le financement est essentiel pendant la phase de planification et la première année de mise en œuvre.	Le continuum de mise en œuvre en trois phases de la Norme (en cours d'élaboration, en cours de construction, en cours de consolidation) reconnaît que les écoles démarrent à différents niveaux de préparation et propose un parcours structuré qui peut être financé progressivement plutôt que d'exiger un investissement intégral dès le départ.
Les écoles ont besoin de mesures spécifiques à l'échelle de l'établissement et de l'autorité scolaire.	Chaque article de la cible un acteur précis (responsable des politiques scolaires, administrateur ou membre du personnel) et utilise un langage normatif (« doit », « devrait », « peut ») pour distinguer le potentiel des retombées de chaque recommandation, répondant directement au besoin de conseils spécifiques et concrets adaptés à chaque rôle.
Les outils doivent être faciles à utiliser, adaptables au contexte local et régulièrement mis à jour.	La structure de la Norme sous forme d'articles permet une adaptation locale au sein d'un cadre cohérent à l'échelle nationale, et le suivi et l'évaluation continus de la mise en œuvre garantissent une révision et une mise à jour périodiques en réponse aux données probantes émergentes et aux besoins de la communauté scolaire.
Les experts demandent des stratégies pour appuyer les élèves autochtones et ceux et celles issus de milieux culturels divers.	La Norme intègre les pratiques adaptées à la culture comme fil conducteur, et non comme un simple ajout : en impliquant les aînés et les soutiens culturels, en contextualisant l'expérience des élèves, en reconnaissant les répercussions disproportionnées sur les communautés marginalisées et la centralité de l'équité à chaque niveau.

Les utiliser ensemble

Les normes du CCES et la Norme pancanadienne sont conçues pour se renforcer mutuellement. Les exemples suivants suggèrent comment les communautés scolaires peuvent tirer parti des deux documents, en fonction de l'étape où elles se trouvent dans leur parcours d'ÉPS.



Si vous commencez par les Normes du CCES

Votre travail avec les normes du CCES a déjà mis en place bon nombre des conditions propices sur lesquelles la Norme pancanadienne s'appuie : une orientation ÉPS, l'implication communautaire, l'engagement de la direction et une attention portée à l'équité et à l'indigénéité. La Norme propose une mise en œuvre clé en main de cette infrastructure qui cible spécifiquement la consommation de substances, en traduisant les grands principes de l'approche d'ÉPS selon différents stades développementaux, niveaux de soutien et en conseils détaillés dans chaque article, adaptés à la complexité propre à la prévention, à l'éducation et à l'intervention en matière de consommation de substances.



Si vous commencez par la Norme pancanadienne

La mise en œuvre des articles de la Norme qui est consacrée à la consommation de substances permettra de faire progresser votre établissement en même temps selon plusieurs Normes du CCES, notamment l'implication communautaire, le leadership, les politiques, l'environnement, le programme scolaire, l'équité, ainsi que le suivi et l'évaluation. Les Normes du CCES pourront alors servir de ressource complémentaire utile pour élargir vos efforts d'école promotrice de santé, et ce, au-delà de la question de la consommation de substances, pour inclure aussi d'autres dimensions de la santé et du bien-être des élèves.



Si vous utilisez les deux en même temps

Vous pouvez utiliser les Normes du CCES, d'une part, comme cadre général pour guider les initiatives de votre établissement au sein de l'approche d'école promotrice de santé, et ce, dans tous les domaines de la santé. Et d'autre part, vous pouvez utiliser la Norme pancanadienne comme feuille de route détaillée dans le domaine spécifique de la consommation de substances. Les facteurs favorables à la mise en œuvre du CCES, la compréhension des administrateurs, l'appropriation par la communauté, une dotation en personnel adéquate et un financement dédié, décrivent les conditions à

l'échelle du système qui permettront de mettre en œuvre la Norme pancanadienne avec succès. Lorsque le nouveau document « Planificateur des écoles en santé » du CCES sera disponible, il donnera un moyen aux établissements scolaires d'évaluer leurs progrès en fonction de chacune des neuf normes ; les outils de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Norme pancanadienne pourront venir compléter le planificateur, en fournissant des mesures et des indicateurs de progression spécifiques à la consommation de substances.

Une architecture, un objectif commun

Les Normes et indicateurs canadiens pour les écoles-santé du CCES forment l'architecture pancanadienne permettant de créer des communautés scolaires en bonne santé. La Norme sur la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire apporte la profondeur à un domaine spécifique et dont cette architecture a besoin pour traduire les principes dans la pratique. Ensemble, ces deux documents assurent que la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances ne soient pas une initiative isolée, mais plutôt une partie intégrante d'une approche globale de la santé à l'école, ancrée dans des données probantes, à l'écoute du contexte communautaire, et tournée vers l'équité et le bien-être de tous et toutes les élèves.

Références

Ancrer le changement. (2026). Prévention, éducation et intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire : une approche multiniveau et développementale, de la maternelle à la 12e année au Canada. <https://ancrerlechangement.ca/LaNorme>

Veugelers, P. J., Maximova, K., Dabravolskaj, J., et Honorato, C. (2023). Normes et indicateurs canadiens pour les écoles-santé. Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé. <https://www.jcsh-cces.ca/wp-content/uploads/2023/12/EN-Canadian-Standards-and-Indicators-for-Health-Promoting-Schools.pdf>

Veugelers, P. J., Maximova, K., et Dabravolskaj, J. (2025). Promoting Adoption and Implementation of the Canadian Standards and Indicators for Health Promoting Schools across Canada. Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé. https://www.jcsh-cces.ca/wp-content/uploads/2025/05/JCSH-II-End-Report_2025-02-27_FINAL.pdf



En savoir plus :

Ancrer le changement est une initiative nationale visant à transformer la prévention, l'éducation et l'intervention en matière de consommation de substances en milieu scolaire au Canada



www.ancrerlechangement.ca



info@ancrerlechangement.ca

